

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Dixième session**  
**Genève, 12 – 16 novembre 2012**

### **ACCREDITATION D'OBSERVATEURS**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le règlement intérieur du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) prévoit l'accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales en qualité d'observateur *ad hoc* pour une période d'un an (voir le document CDIP/1/2 Rev.).
2. L'annexe du présent document contient des renseignements sur deux organisations non gouvernementales (ONGs), à savoir l'Association internationale pour le développement de la propriété intellectuelle (ADALPI) et l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), qui ont demandé à bénéficier du statut d'observateur *ad hoc*.
3. *Le CDIP est invité à se prononcer sur les demandes d'accréditation en qualité d'observateurs ad hoc pour une période d'un an, présentées par les ONGs visées dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

## **ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ADALPI)**

### **NOM DE L'ORGANISATION**

Association internationale pour le développement de la propriété intellectuelle (ADALPI)

### **REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION**

Mme Brigitte Lindner, présidente

### **MEMBRES DU COMITÉ**

Mme Brigitte Lindner, de nationalité allemande, résidant au Royaume-Uni, présidente

M. Carlo Scollo Lavizzari, de nationalité suisse, vice-président

M. Roger Chavallaz, de nationalité suisse, trésorier

### **MANDAT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISATION**

Le but général de l'Association est de promouvoir l'innovation et la créativité par une protection équilibrée de la propriété intellectuelle adaptée notamment aux besoins des pays en transition ou en voie de développement avec l'engagement de tous les acteurs et en respectant les cultures et les infrastructures nationales. Le terme "propriété intellectuelle" couvre la propriété industrielle, y compris les brevets et marques, les dessins et modèles, les indications géographiques ainsi que la protection des renseignements non divulgués et la propriété littéraire et artistique, notamment le droit d'auteur et les droits voisins.

Ce but sera atteint au le moyen des actions suivantes :

- a) la préparation et la mise en œuvre d'assistance technique sur mesure, notamment pour les pays en transition ou en voie de développement, à la demande de gouvernements et d'autres entités publiques et privées;
- b) l'organisation de manifestations et de toute autre initiative pouvant aider à la réalisation des objectifs de l'Association, tels que les cours, les conférences, les réunions de travail, les publications;
- c) la participation à des manifestations internationales et à des projets de recherche ainsi qu'à des réunions et d'autres événements organisés au sein des organisations gouvernementales et intergouvernementales dans lesquels l'Association est admise comme observateur; et
- d) la création d'une plateforme permettant l'échange des connaissances et expertises dans le domaine de la propriété intellectuelle dans une ambiance professionnelle et amicale.

## COORDONNÉES COMPLÈTES

Mme Brigitte Lindner  
Présidente  
Association internationale pour le développement de la propriété intellectuelle (ADALPI)  
Maison des Associations  
Rue des Savoises 15  
1205 Genève  
Tél./ Tlcp. : + 41 22 518 11 67  
Mél. : [info@adalpi.org](mailto:info@adalpi.org)  
[www.adalpi.org](http://www.adalpi.org)

## UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

### NOM DE L'ORGANISATION

Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)

### REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION

M. Christophe Joseph Marie Dabire, pour le président de la Commission, commissaire chargé d'intérim

### MANDAT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISATION

La libéralisation des échanges facilitant la circulation des produits au sein du marché de l'Union, il s'est avéré nécessaire de veiller à ce que cet espace de libertés ne favorise pas le développement de pratiques commerciales déloyales.

Ainsi, face au constat de la contrefaçon qui a fortement envahi les pays de la zone UEMOA, constituant une menace pour la santé publique, l'innovation, la création les investissements et l'économie de façon globale, la Commission a inscrit parmi ses domaines d'intervention prioritaires un programme de lutte axé sur le renforcement du dispositif de contrôle et la promotion des droits de propriété intellectuelle.

#### Objectifs :

- a) Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres;
- b) assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres;
- c) créer entre États membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, biens et services, ainsi que sur un tarif extérieur et une politique commerciale communs;

- d) instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes; et
- e) harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des États membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

#### COORDONNÉES COMPLÈTES

M. Amadou Dieng  
Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)  
380, Av. du Pr. Joseph Ki-Zerbo  
01 BP 543 Ougadougou 01  
Burkina Faso  
Tél. : (226) 50 31 88 73 à 76 et (226) 50 32 87 25  
Mél. : [commission@uemoa.int](mailto:commission@uemoa.int)  
Sites Internet : [www.uemoa.int](http://www.uemoa.int) et [www.izf.net](http://www.izf.net)

[Fin de l'annexe et du document]